

# SAMU

## MAGAZINE



**EDITION PACA**



crédit photo : François Moura

# Le Mot du Préfet

**Christophe MIRMAND**  
Préfet de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le 16 juillet 1968 voyait la naissance du service d'aide médicale urgente, aujourd'hui connu sous l'acronyme SAMU. Les centres 15 sont devenus une composante majeure de la chaîne de secours aux personnes dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce sont des femmes et des hommes qui œuvrent en première ligne pour secourir et porter assistance à nos concitoyens. Grâce à leur dévouement, ils permettent de donner un accès égal à des soins de qualité pour tous en tout point de notre territoire. Ils font preuve d'un grand professionnalisme et je veux les remercier parce que nous leur devons beaucoup.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est caractérisée par une grande diversité de ses territoires et de densité de sa population. Quels que soient les sites d'urgences, en zone de montagne ou sur du littoral, partout les acteurs de l'Aide Médicale Urgente exercent une activité de première importance.

La crise sanitaire a mis en évidence et exacerbé le rôle primordial des acteurs de l'aide médicale urgente. Elle a placé au premier plan les acteurs de la santé qui ont été mobilisés pendant toute cette période au service de l'intérêt général. Nous avons collectivement su faire preuve d'inventivité pour faire face à des situations exceptionnelles d'une très grande variété. Les services de l'État n'ont cessé de s'appuyer sur des dispositifs éprouvés depuis le début de la pandémie afin de préserver nos activités essentielles au plus fort de la crise.

Le déploiement massif des centres de vaccination a permis à près de 75 % de la population d'obtenir un schéma vaccinal complet dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce défi de santé publique que constitue la vaccination, meilleure arme pour lutter et se protéger contre la Covid-19, permet d'entrevoir une sortie de l'épidémie et une désaturation de nos établissements de santé.

La crise sanitaire n'a pas épargné l'organisation de la réponse de secours d'urgence et d'assistance.

Tout au long de cette crise inédite par son ampleur, les centres d'appels ont été exceptionnellement sollicités pour répondre aux situations d'urgence et aux nombreuses sollicitations. J'ai pu compter sur la réactivité et la résilience des professionnels des SAMU.

Il est de notre devoir de persévérer dans ce sens pour contribuer à la protection de notre population et assurer avec sérieux et détermination la réalisation de notre mission de service public.

C'est pourquoi je tiens à réaffirmer tout mon soutien à tous ceux qui sont engagés dans ce défi de santé publique. Les équipes des SAMU en sont le parfait exemple.

Je sais pouvoir compter sur leur implication sans faille pour poursuivre leur engagement.



# Introduction de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

## **Monsieur Renaud MUSELIER**

Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Président Délégué de Régions  
de France



La crise sanitaire du Covid-19 nous a montré à quel point nos services d'urgence étaient vitaux pour la santé de tous.

Rouage essentiel de l'offre de santé en Région Sud, le SAMU de Marseille est le plus important de France !

J'ai fait de sa modernisation une priorité en tant que Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Grâce à un travail commun entre l'État et les collectivités locales, le SAMU de Marseille bénéficiera en 2024 d'un nouveau bâtiment.

Nous financerons la rénovation de cette structure clé de notre médecine d'urgence, à hauteur de 5,7 millions d'euros.

Des travaux indispensables pour répondre aux besoins de la population régionale, et au personnel, soumis à forte pression.

Le nouveau SAMU de Marseille sera un grand pas en avant pour l'offre de santé en Région Sud !



**Monsieur Philippe DE MESTER**  
Directeur général de l'ARS



# Action de l'ARS

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par la grande diversité de ses territoires. L'activité de ses 49 services d'urgences autorisés reflète cette grande diversité. Toutefois, quels que soient les sites d'urgences, en zone de montagne, sur le littoral, les métropoles, les acteurs de l'Aide Médicale Urgente exercent une activité de première importance.

La crise du COVID a mis en évidence le rôle primordial des acteurs de l'aide médicale urgente. Les SAMU ont connu des afflux massifs d'appels. Ainsi, le SAMU13 a dépassé les 3000 appels journaliers en première vague alors que son flux moyen est de 2000 appels/jour). Les 6 SAMU de la région, s'appuyant sur les 31 SMUR terrestres et les 5 helismur, ont organisé en lien avec l'ARS 48 évacuations sanitaires qui ont permis de transférer 93 patients vers d'autres régions.

Cette situation de fortes tensions durant la pandémie a permis l'émergence de dispositifs innovants. Les SAMU des Bouches-du Rhône et du Var ont expérimenté la téléconsultation pour les besoins en soins non programmés des patients qui acceptaient le dispositif. Cette initiative a permis de proposer aux appelants une téléconsultation sécurisée avec un médecin de ville dans un délai très court.

Avec 1 743 000 passages en 2021, le recours de la population aux services d'urgences, publics et privés de la région a été massif. Si cette activité répond souvent à un besoin de soins complexes et urgents, on constate aussi une utilisation importante des services d'urgences pour les soins non programmés non urgents.

C'est pourquoi l'ARS Paca, s'est investie à partir de l'été 2020 pour mettre en œuvre les mesures du pacte de refondation des urgences.

Ainsi, l'ARS accompagne la mesure 5 du pacte des urgences en organisant 2 appels à projet pour diminuer les passages aux urgences des personnes âgées de plus de 75 ans et développer leur admission directe dans des services de spécialité. Une attente trop importante dans un service d'urgences pour une personne âgée peut dégrader son état psychique et clinique. Ainsi, en faisant la promotion du dispositif des infirmières gériatriques aux urgences, chargées d'organiser en amont la prise en charge de la personne âgée, ou en organisant des astreintes infirmières dans les établissements MCO au profit des EHPAD, l'ARS donne une impulsion pour que les établissements de santé structurent et améliorent la prise en charge des personnes fragiles.



L'année 2021 a vu se mettre en place le Comité Consultation d'Allocation des Ressources (CCAR) section urgences. Les 17 membres du CCAR ont commencé leurs travaux pour organiser la concertation sur les critères de répartition de la dotation populationnelle, nouvellement créée par la réforme de financement des urgences et des SMUR.

La participation des acteurs des urgences et des représentants des usagers dans cette nouvelle instance permet de débattre sur les modalités de financement et l'adaptation des moyens des services d'urgences et des SMUR.

Cette réforme globale de financement prendra tout son sens avec le développement du Service d'Accès aux Soins, qui permettra de repositionner les patients dans le système de soins. Ainsi, les patients seront régulés vers un acteur de santé, à proximité de leur domicile, en fonction du diagnostic réalisé par le médecin régulateur.

L'ARS Paca organise la mise en place progressive du dispositif. Un déploiement dans 3 ou 4 départements est prévue au cours de l'année 2022, ceci permettra d'améliorer la pertinence du recours au service d'urgence et de structurer la réponse aux besoins en soins non programmés de la population.